

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Conservation électronique des actes de défaut de biens (Mo. 19.3694)

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Conservation électronique des actes de défaut de biens (Mo. 19.3694), 2019 – 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.08.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Gesellschaftsrecht	1

Abkürzungsverzeichnis

RK-SR	Kommission für Rechtsfragen des Ständerates
SchKG	Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs
CAJ-CE	Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
LP	Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Gesellschaftsrecht

MOTION

DATUM: 27.09.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de réduire les coûts liés à la conservation des actes de défaut de bien sous format papier, Doris Fiala (plr, ZH) propose une modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) afin d'octroyer la validité comme reconnaissance de dette d'un **acte de défaut de bien numérisé**.

Le Conseil fédéral a proposé d'adopter la motion. Elle a été acceptée sans discussion par le Conseil national.¹

MOTION

DATUM: 09.06.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Actuellement, une reconnaissance de dette n'est valable que si elle est conservée sous format papier. Or, selon une motion de Doris Fiala (plr, ZH), il est nécessaire de désormais permettre une **reconnaissance de dette à l'aide d'un acte de défaut de biens numérisé**. La Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats (CAJ-CE) a soutenu la motion. De plus, elle a proposé, par 8 voix contre 4, une modification du texte afin que le document conservé électroniquement reste juridiquement valable.

La **chambre haute a adopté tacitement la motion** avec la modification de la CAJ-CE.²

MOTION

DATUM: 16.12.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

La motion Fiala (plr, ZH) sur la **reconnaissance de dette à l'aide d'un acte de défaut de biens numérisé** a déjà été adoptée par les deux chambres. Par contre, le Conseil des Etats a soumis une proposition d'amendement afin que ces actes de défaut de biens numérisés restent également juridiquement valables. La chambre haute a adopté tacitement la motion avec la proposition d'amendement.³

1) BO CN, 2019, p.1933

2) BO CE, 2020, p.447; Communiqué de presse CAJ-CE du 26.05.2020; Rapport CAJ-CE 25.05.2020

3) BO CN, 2020, pp.2593; Rapport CAJ-CN du 06.11.2020